

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la première séance d'ajournement de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon du 6 mars 2017, tenue le lundi 20 mars 2017 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. André Gagnon, M. Réal Thibeault, M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Marjolaine Girard, M^{me} Nathalie Simard, M. Magella Lavoie qui siègent sous la présidence du maire M. Jean-Paul Boucher.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

8- PROJET REVÉGÉTALISATION DE BANDES RIVERAINES DE L'OBV LAC-SAINT-JEAN

Ce dossier a été discuté à la séance du 6 mars. Tel que convenu, le conseil a rencontré les représentants de l'organisme (l'OBV Lac-Saint-Jean) et les informations complémentaires ont été obtenues. Les membres acceptent la participation au projet.

ATTENDU QUE le lac Saint-Jean est la source d'approvisionnement en eau potable de plusieurs municipalités, qu'il permet de multiples usages (la villégiature, le nautisme, la pêche, etc.) et qu'il représente un intérêt touristique pour la région;

ATTENDU QUE des épisodes récurrents de fleurs d'eau d'algues bleu-vert sont observés depuis plusieurs années dans certains secteurs du lac Saint-Jean;

ATTENDU QUE les bandes riveraines limitent la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques en retenant une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au lac ou au cours d'eau par ruissellement, stabilisent les berges, réduisent le réchauffement de l'eau dans la zone littorale et constituent un habitat pour la faune et la flore;

ATTENDU QUE la caractérisation des bandes riveraines réalisée par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean en 2015 a démontré que plus de 50% des bandes riveraines du lac Saint-Jean sont de mauvaise qualité et que 45% des bandes riveraines de la municipalité de Saint-Gédéon sont de mauvaise qualité;

ATTENDU QUE des bandes riveraines de mauvaise qualité ne sont plus en mesure d'assurer leurs fonctions écologiques;

ATTENDU QUE le projet « Des racines pour notre lac », proposé par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean vise à restaurer les bandes riveraines du lac Saint-Jean en réalisant des activités de sensibilisation et de plantation de végétaux;

ATTENDU QUE le projet « Des racines pour notre lac », bénéficie du soutien financier des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Rio Tinto;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités riveraines du lac Saint-Jean est invité à appuyer le projet « Des racines pour notre lac »,

56-03-17

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Nathalie Simard, appuyée par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Gédéon appuie l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean dans le cadre des activités de sensibilisation et de restauration des bandes riveraines du lac Saint-Jean qui seront réalisées au cours de l'été 2017 sur le territoire de la municipalité;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon contribuera à publiciser le projet auprès de la population riveraine du lac Saint-Jean;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon mettra à la disposition de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean un local pour l'entreposage de végétaux destinés à la revégétalisation des bandes riveraines;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon envisage l'implantation d'une bande riveraine modèle, accompagnée d'un panneau d'interprétation afin de montrer un exemple aux riverains sur un terrain public.

14- DISPOSITION DU CAMION INTER : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Suite à la procédure de soumission pour vendre le camion Inter 1991, la municipalité a reçu trois soumissions comme suit :

M. Jean Côté	Offre de 1 800 \$
M. Michel Bouchard	Offre de 667 \$
Automobiles S. Therrien	Offre de 1 629 \$

57-03-17

Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Réal Thibeault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de M. Jean Côté et de lui vendre le camion Inter 1991, numéro de série 1HTSDZ7R2MH303636, au montant de 1800 \$ selon l'offre déposée et datée du 6 mars 2017 et d'autoriser le directeur général, M. Dany Dallaire, à signer tout document relatif à cette transaction auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

15- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME P.I.M.D.E

M. Jean-François L'Allier est propriétaire de l'immeuble sise au 226 de la rue de Quen. Il a déposé une demande d'aide dans le cadre du programme P.I.M.D.E. pour un projet visant certains honoraires en vue de finaliser des dossiers de servitude et moderniser certains équipements de la pharmacie (ventilation et climatisation). Le total du projet est de 8698 \$. La corporation de développement recommande au conseil de verser un montant de 907 \$ dans le cadre de sa politique d'intervention en matière de développement économique.

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par M. Jean-François L'Allier est admissible en vertu de la politique d'intervention en matière de développement économique de la municipalité de Saint-Gédéon ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socio-économique recommande au conseil d'accorder une aide financière de 907 \$ dans le cadre de la politique en vigueur;

58-03-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de l'ordre de 907 \$ à la pharmacie Jean-François L'Allier pour son projet « Pharmacie JF L'Allier » présenté dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique.

LES POINTS 16 ET 17 SONT TRAITÉS SIMULTANÉMENT

16- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA M.R.C. : PARC DE PLANCHE À ROULETTES

17- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA M.R.C. : PARC SAINT-ANTOINE ET PLACE PUBLIQUE PHASE II

Tel qu'il a été prévu au budget de 2017, la municipalité a le projet d'aménager un parc de planche à roulettes au parc Saint-Antoine ainsi que l'amélioration des aménagements du parc Saint-Antoine et du marché public.

Ces projets correspondent aux objectifs du Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018 de la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Il y aurait lieu de présenter une demande d'aide financière en ce sens auprès de la MRC. La demande d'aide financière préparée à cette fin est déposée au conseil.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a préparé en 2015 un plan d'aménagement du parc Saint-Antoine en collaboration avec la Corporation de développement socio-économique de Saint-Gédéon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aménager un parc de planche à roulettes de façon permanente dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire améliorer la partie sud du parc (bâtiment de la Place publique, stationnement, accès, affichage intégré et autre);

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du programme;

59-03-17

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De déposer une demande d'aide financière au montant de 44 000 \$ à la MRC Lac-Saint-Jean-Est, dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018 pour le projet « Implantation d'un parc de planche à roulettes et améliorations des installations de la Place publique et du parc Saint-Antoine »;
- D'autoriser M. Alexandre Gardon, directeur du développement économique, à présenter ce dossier et à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon tout document se rapportant à cette demande.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A 20 h 10, M. Magella Lavoie propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général